

Séance du 8 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le huit décembre, à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune d'Arthon en Retz, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAIGRE, Maire.

Etaient présents : MM. LAIGRE Joseph, GRELLIER Yves, GUILBAUD Hubert, CHAUSSEPIED née BATARD Claudine, GRASSET Gilles, DESOBRY née HOECKMAN Laurence, GOUY Jean-Christophe, BRIANCEAU Philippe, GUILLOT Alexandre, PLESSONNEAU Marie Thérèse, MALARD Pierre, SORIN Jean-Luc, GROUHAN François, PONEAU née AUDION Michelle, ROUET née RENAUDINEAU Christelle, DUPORTAIL Marie-France, MALECOT Claude, CHAIGNEAU née COROLLER Patricia, CROM née HAMON Anne.

Absents ayant donné procuration : MM. GERAY née CHOBLET Marie Françoise, GARDELLE née GARRAUD Pascale.

Absents : MM. DUTERTRE née BAHUAUD Catherine, LE BIDEAU Laurent.

Le Conseil a choisi comme secrétaire Monsieur GUILLOT Alexandre.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la précédente réunion.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- vote le budget supplémentaire 2009 de la commune qui s'établit ainsi :

* dépenses de fonctionnement	767.414,42 €,
recettes de fonctionnement	767.414,42 €,
* dépenses d'investissement	2.538.720,03 €,
recettes d'investissement	2.538.720,03 €.

Affiché le 15/12/09

Reçu le 10/12/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

AFFERMISSEMENT DU MARCHE DE LA RUE DU STADE

Le Maire donne le résultat du marché de travaux de voirie pour la rue du Stade, passé selon la procédure adaptée :

ENTREPRISE	COÛT TRANCHE FERME HT	COÛT TRANCHE CONDITIONNELLE HT	COÛT TOTAL HT
BRETHOME	144 298,00 €	143 767,50 €	288 065,50 €
ESTIMATION DDE HT	224 455,50 €	218 384,50 €	442 840,00 €

Vu le coût du marché par rapport à l'estimation et la gêne moindre pour les usagers de la voie, après délibération, le conseil municipal décide d'affermir la tranche conditionnelle du marché de travaux de voirie rue du Stade.

Affiché le 15/12/09

Reçu le 15/12/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

RENOVATION DE LA SALLE OMNISPORTS

En septembre 2006, le conseil municipal a souhaité confier au cabinet d'architecte COMBAUD l'étude pour le réaménagement de la salle omnisports.

Il s'avère que divers travaux doivent être entrepris afin de :

- améliorer les bilans acoustique et thermique de la salle,
- augmenter et de mettre aux normes (notamment d'accessibilité) les sanitaires,
- se mettre en conformité pour le revêtement de sol dans la grande salle,
- changer certaines menuiseries,
- assurer la sécurité du bâtiment.

Après délibération, le conseil municipal, décide :

- de réaliser le programme susmentionné estimé globalement à 332.270 € HT,
- d'initier le marché de travaux selon la procédure adaptée,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché de travaux et le marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet COMBAUD (28.770,00 € HT),
- de demander pour ce dossier des subventions auprès du Conseil Général et de l'Etat (DDJS),
- de solliciter pour cette opération une aide exceptionnelle de l'Etat (réserve parlementaire).

Affiché le 15/12/09

Reçu le 15/12/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

ZONE DU GRAND FIEF - PROROGATION DE CONCESSION

Le Maire rappelle que la convention de concession avec la SELA pour la ZAC du quartier d'habitations du Grand Fief devrait arriver à échéance le 15 janvier 2010.

Considérant la mission non achevée et après délibération, le conseil municipal, décide la prolongation de 3 ans de la durée de cette concession.

ZAC du GRAND FIEF A ARTHON EN RETZ

AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION DU 15 JANVIER 1999

ENTRE

La Ville d'ARTHON EN RETZ, représentée par Monsieur LAIGRE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2009

ci-après dénommée "la Ville" ou "la Commune" ou "le concédant"

D'UNE PART :

ET

La **Société d'Equipe ment de la Loire Atlantique (S.E.L.A.)** Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 2 520 658 € dont le siège social est à NANTES (44000) - 18 rue Scribe, inscrite au Registre du Commerce de NANTES, sous le numéro B 860.800. B 77, représentée par Monsieur Jean-Michel BOURGE, Directeur Général de ladite société, nommé à cette fonction aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} Avril 2005 et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 22-4 des statuts de la société.

désignée dans ce qui suit par "La SELA "

ci-après dénommée "la SEM" ou "la Société" ou "le concessionnaire"

D'AUTRE PART :

EXPOSE

La Commune d'ARTHON EN RETZ par convention en date du 16 décembre 1998 a concédé à la Société d'Equipe ment de la Loire-Atlantique l'aménagement du secteur du Quartier du GRAND FIEF.

Par avenant No1 du 25 octobre 2005, la durée de la convention a été « fixée à 11 années à partir de la date de son entrée en vigueur ».

Pour permettre l'achèvement de la ZAC, il est proposé de proroger le délai de la convention de 3 ans, à compter de la signature du présent avenant.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La concession est prorogée de 3 années à compter de la signature du présent avenant.

Elle pourra toutefois être prorogée en cas d'inachèvement de la mission. A cette fin, les parties devront inclure un avenant de prorogation.

Elle expirera en tout état de cause à l'achèvement de la mission.

Les autres conditions du traité de concession demeurent inchangées.

Fait à NANTES, le

Pour la COMMUNE
Le Maire,
Joseph LAIGRE

Pour la SELA
Le Directeur,
Jean-Michel BOURGE

Affiché le 15/12/09

Reçu le 15/12/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

ZONE DU BUTAI - PROROGATION DE CONCESSION

Le Maire rappelle que la convention de concession avec la SELA pour la zone d'activités du Butai devrait arriver à échéance le 15 mars 2010.

Considérant la mission non achevée et après délibération, le conseil municipal, décide la prolongation de 3 ans de la durée de cette concession.

ZAC DU BUTAI A ARTHON EN RETZ

AVENANT A LA CONVENTION DE CONCESSION

ENTRE

La Ville d'ARTHON EN RETZ, représentée par Monsieur LAIGRE, Maire, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du 8 décembre 2009

ci-après dénommée "la Ville" ou "la Commune" ou "le concédant"

D'UNE PART :

ET

La Société d'Equipement de la Loire Atlantique (S.E.L.A.) Société Anonyme d'Economie Mixte au capital de 2 520 658 € dont le siège social est à NANTES (44000) - 18 rue Scribe, inscrite au Registre du Commerce de NANTES, sous le numéro B 860.800. B 77, représentée par Monsieur Jean-Michel BOURGE, Directeur Général de ladite société, nommé à cette fonction aux termes d'une décision du Conseil d'Administration en date du 1^{er} Avril 2005 et ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes en vertu de l'article 22-4 des statuts de la société.

désignée dans ce qui suit par " La SELA "

ci-après dénommée "la SEM" ou "la Société" ou "le concessionnaire"

D'AUTRE PART :

EXPOSE

Par convention de concession en date du 17 Mars 1991 et avenant de transfert de la SODALA à la SELA en date du 13 Juin 1996, la Commune d'ARTHON EN RETZ a confié à la SELA la réalisation de la zone d'activités Le Butai.

Par avenant n° 4 autorisé par le conseil municipal du 22 février 2007, la durée de la convention a été prorogée au 15 mars 2010.

Pour permettre l'achèvement de la ZAC, il est proposé de proroger le délai de la convention de 3 ans, à compter de la signature du présent avenant.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1

La concession est prorogée de 3 années à compter de la signature du présent avenant.

Elle pourra toutefois être prorogée en cas d'inachèvement de la mission. A cette fin, les parties devront inclure un avenant de prorogation.

Elle expirera en tout état de cause à l'achèvement de la mission.

Les autres conditions du traité de concession demeurent inchangées.

Fait à NANTES, le

Pour la COMMUNE
Le Maire,
Joseph LAIGRE

Pour la SELA
Le Directeur,
Jean-Michel BOURGE

Affiché le 15/12/09

Reçu le 15/12/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2010

Le recensement de la population communale aura lieu du 21 janvier au 20 février 2010.

Pour ce faire, la commune a été divisée en 6 districts.

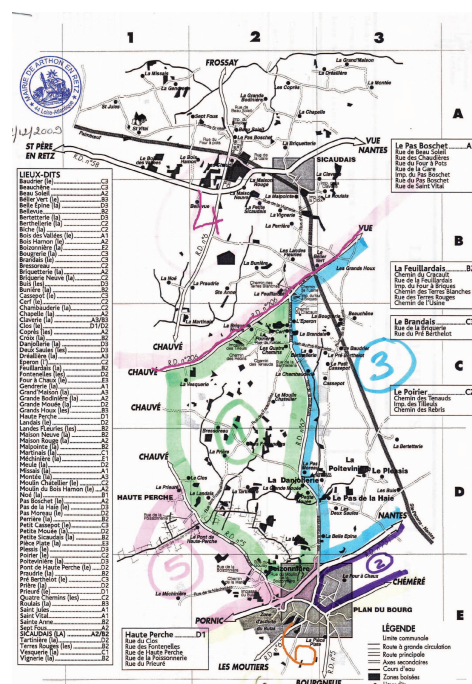
Le Maire propose que soient nommés en qualité d'agents recenseurs :

	Prénom	Nom	District
Monsieur	Christian	DENIS	5
Madame	Josiane	GUERIN	4
Monsieur	Christian	LAMARCHE	1
Madame	Nathalie	MABON	2
Mademoiselle	Carole	RINJARD	3
Mademoiselle	Camille	ROLLAND	6

Et que les indemnités soient fixées à :

1,00 € le bulletin individuel

0,50 € la feuille de logement



- 0,50 € le dossier d'immeuble collectif
- 5,10 € le bordereau de district
- 20,00 € la demi-journée de formation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

Affiché le 15/12/09

Reçu le 15/12/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

DROIT D'ACCUEIL DES ENFANTS – INDEMNISATION DES BENEVOLES

Conformément à la loi n° 2008-790 du 20/08/08, la commune assure l'accueil des élèves lorsque le taux de grève des enseignants est égal ou supérieur à 25 %.

Dans ce cadre, la commune fait appel soit au personnel communal, soit à des bénévoles.

Le Maire propose de rémunérer ces volontaires à raison de 40,00 € bruts la demi-journée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour – 1 contre et 1 abstention, accepte cette proposition.

Affiché le 15/12/09

Reçu le 15/12/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Après délibération, le conseil municipal accepte de passer en non-valeur des créances irrécouvrables notamment de cantine pour un montant global de 327,45 €.

La somme correspondante est inscrite à l'article 654.

Affiché le 15/12/09

Reçu le 15/12/09 par la sous-préfecture de Saint-Nazaire

RESULTAT DU MARCHE DE LA CANTINE SCOLAIRE DE LA SICAUDAIS

Le Maire donne le résultat du marché de travaux afférent à la construction d'un restaurant scolaire à La Sicaudais, passé selon la procédure adaptée :

	LOT	ENTREPRISE	PRIX HT
1	Renforcement des berges - VRD - terrassements	BOTON-GOUY	33 920,70 €
2	Gros-œuvre	ATLANTIQUE CONSTRUCTION ET RENOVATION	82 997,52 €
3	Ossature bois - charpente - bardages	GUILLOT CHARPENTE	130 000,00 €
4	Couverture bac acier - étanchéité - zinguerie	JACQUES ET CIE	33 407,83 €
5	Menuiseries extérieures - serrurerie	ERDRALU	48 764,20 €
6	Menuiseries intérieures	SARL FOUCHER	17 131,64 €
7	Cloisons sèches - doublages - plafonds	MARTINEZ	39 000,00 €
8	Plafonds suspendus	ERDREPLAC	5 170,80 €
9	Revêtements de sols - revêtements muraux	CALANDREAU SARL	14 222,91 €
10	Peinture - finitions	ROY	11 951,40 €
11	Electricité	LOUERAT	31 225,30 €
12	Chauffage - ventilation - plomberie - sanitaire	FOUCHER	47 722,85 €
13	Equipements de cuisine	CORBE CUISINE PROFESSIONNELLE	17 213,15 €
	TOTAL		512 728,30 €

Affiché le 15/12/09

COMMISSIONS ET DELEGATIONS

Madame DESOBRY dit que la commission « enfance – jeunesse » se réunira le 14/12/09 à 20 h 30 pour aborder le sujet relatif au conseil d'enfants.

Monsieur GRASSET avise des prochaines réunions « urbanisme » avec la communauté de communes de Pornic : les 10/12/09 à 14 h 00 et 30/12/09 à 10 h 00.

Monsieur GUILBAUD dit que les travaux de la cantine à La Sicaudais devraient prendre un retard de 2 semaines.

Monsieur GRELLIER évoque :

- ✓ la prochaine commission « communication » du 16/12/09,
- ✓ la sollicitation du Conseil Général pour organiser du covoiturage sur Arthon. Monsieur GOBIN du Super U a accepté d'accueillir un point de regroupement sur son parking.

Le Maire fait part des questions abordées lors du dernier conseil communautaire :

- augmentation des impôts locaux, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et des tarifs de piscine,
- convention avec la Communauté de Communes Sud Estuaire (CCSE) pour l'investissement écocentre de Sainte Anne. A ce propos, Monsieur GUILBAUD s'inquiète des mentions figurant dans la convention laissant entendre que d'autres communautés de communes (outre CCSE et Cœur de Retz) pourraient utiliser le site,
- achats de parcelles pour l'accès à l'écocentre,
- modifications diverses (fréquence, tarifs, périmètre) pour le transport « Lila à la demande ».

Affiché le 15/12/09

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire dit qu'Arthon Animation Rurale est venu présenter son bilan 2009 qui est satisfaisant. Il faut s'attendre à une demande de subvention 2010 en hausse.

Il rappelle que la cérémonie des vœux aura lieu le 17/01/10 à 10 h 30, à la salle omnisports. Trois intermèdes théâtraux d'Arthé Compagnie devraient y figurer.

Il fait part d'une invitation préfectorale pour une réflexion sur le thème « être Français » lundi 14/12/09 à 18 h 00.

Affiché le 15/12/09

*Les dates des prochains conseils municipaux sont fixées aux
mercredi 27 janvier, jeudi 25 février et vendredi 26 mars 2010, à 20 h 30.*

LAIGRE

GRELLIER

GUILBAUD

CHAUSSEPIED

GRASSET

DESOBRY

GOUY

BRIANCEAU

GUILLOT

PLISSONNEAU

MALARD

SORIN

GROUHAN

PONEAU

ROUET

DUPORTAIL

MALECOT

CHAIGNEAU

CROM